

## Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz dans l'histoire et la généalogie de sa famille.

Un homme remarquable ne s'improvise pas. N'en déplaise aux contemporains des lois de l'hérédité, ou à nos super-démocrates qui s'essoufflent à créer d'éphémères célébrités, le génie politique, la science militaire, le goût de la philosophie et de l'histoire sont le résultat d'une suite plus ou moins longue de générations, et le fruit de vertus transmises à travers les années de père en fils. Certes, comme à toute règle, il y a ici des exceptions. Le cas du chanoine de Rivaz n'en est pas une, et si Anne-Joseph de Rivaz fut une grande intelligence et un historien de talent, il le doit à ses aïeux autant qu'à ses mérites personnels.

Aussi, en ce jour où nous commémorons le centième anniversaire de la mort du célèbre chanoine-historien, ne paraît-il pas superflu de vous exposer à grands traits la généalogie et l'histoire de la famille de Rivaz.

Les héros anciens avaient l'habitude de chercher leur premier ancêtre dans les dieux de l'Olympe. Suivant les fantaisies de la légende, les découvertes de généalogistes complaisants ou subsidiés, les conclusions de leur vanité ou de leurs imaginations, ils descendaient les uns de Mars, d'autres d'Hercule, voire de Jupiter, par l'intermédiaire de quelque déesse complaisante. Sans pousser aussi loin la manie ancestrale, la légende s'est emparée, à une époque plus récente, de nos vieilles familles valaisannes, et leurs origines, maintes fois étudiées, rarement éclaircies, sont l'objet d'hypothèses plus ou moins variées et téméraires.

Qu'ils arrivent du Léman, comme semble l'indiquer l'étymologie de leur nom — « de rippa — de la rive », — plus précisément d'Évian, ou bien de St-Maurice, où nous ramènent les savantes recherches de l'historien Bioley,<sup>1</sup> les Derivaz (écrits en un mot) sont originaires du Bas-Valais. Ils en ont les caractéristiques : moins guerriers qu'intellectuels actifs, et politiciens remuants. Tandis qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour ne pas remonter trop haut, nos militaires se battent dans les armées de France, d'Espagne, de Piémont, etc., les Derivaz sont plongés dans les découvertes scientifiques ou dans les documents de l'histoire ; ils se mêlent aux grands courants parisiens, s'intéressent à l'Encyclopédie et aux idées nouvelles. La Révolution française ne les

<sup>1</sup> Et le Nobiliaire Valaisan de J.-Ed. Dangreville.

surprend pas. Ils la traversent sans la subir aveuglément, lui prenant ce qu'elle innove en bien, blâmant ce qu'elle a de répréhensible et d'excessif. Avec prudence, d'ailleurs, ils évitent de s'y engager trop à fonds, et battent en retraite sur terre valaisanne, où les appétits populaires sont moins dangereux et moins sanguinaires. Leurs soucis cérébraux les empêchent d'être prolifiques : ils sont peu nombreux. Ils s'allient d'abord à des familles du Bas-Valais, puis brusquement, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, leurs sympathies se tournent vers le Haut, leurs idées aussi... de libéraux qu'ils étaient, ils passent au camp des conservateurs.

Leur renommée et leur noblesse sont de date relativement récentes, malgré que des documents les fassent bourgeois d'Evian dès le XII<sup>e</sup> siècle. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, on les trouve établis à Saint-Gingolph, où se succèdent une dizaine de générations d'un intérêt historique tout à fait local. D'après l'abbé Chaperon, dans sa « Monographie de St-Gingolph », cette obscurité aurait pour cause le mariage malheureux de Jean Derivaz avec Alisie de Ravorée, vers 1350. Encore que les querelles entre époux puissent avoir de fâcheuses conséquences, il paraît exagéré de leur attribuer une importance historique trop considérable.

Quoi qu'il en soit, les Derivaz commencent à faire parler d'eux dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle avec Etienne Derivaz, né en 1675, fils de André et de Nicolarde Favre. Cet Etienne est le grand-père du chanoine Anne-Joseph, et l'auteur commun des deux branches dont se composait la famille au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Son intelligence et son habileté, un mariage avantageux en 1702 avec Anne-Marie Cayen, sœur d'un avocat célèbre au Sénat de Savoie, fonde sa fortune et celles de ses enfants.

D'une activité multiple et féconde, Etienne Derivaz, devenu châtelain de St-Gingolph, s'intéresse vivement à l'administration de son village, et s'occupe d'affaires commerciales : il met sur pied une société pour l'exploitation de la chaux qui est abondante dans la région. Il entrevoit des horizons nouveaux et plus vastes pour les siens du côté du Valais, noue des relations avec l'abbaye de St-Maurice, et se fait bien voir des magnifiques seigneurs du Haut-Valais, dont le gouvernement de Monthey joutait aux rives du Léman. En 1721, le R<sup>me</sup> Louis-Nicolas Charlety, abbé de St-Maurice, le reçoit notaire, et, l'année suivante, la Diète valaisanne lui octroie des lettres de naturalisation pour le récompenser des rapports adroits et profitables qu'il entretient entre les sujets des Sept-Dizains et les Savoyards, sujets du Roi de Sardaigne.

Les Derivaz sont ainsi consacrés Valaisans. Ils se détachent cependant d'autant moins de la Savoie qu'une situation prospère et des relations influentes leur permettent d'acquérir au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les terres et fiefs du Miroir, de Meyserier, de la Génévriaz, pour lesquels ils prêtent hommage au roi Victor-Emmanuel, leur suzerain. A leur titre de franc-patriote du Vallais, s'ajoute ainsi un titre de noblesse terrienne. Ils blasonnent dès lors avec d'autant plus d'assurance : « coupé au 1 d'azur chargé d'un lion

naissant d'or ; au 2 de gueules au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant d'argent », et portent en cimier : un lion issant d'or. Puis, cédant à la manie des particules qui se répand dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle jusque dans le fond de nos vallées, ils « particularisent », si j'ose m'exprimer ainsi, leur nom en le cassant en deux. Ils tiennent de cette manière à se bien distinguer des autres Derivaz, écrits en un mot, dont la descendance subsiste encore de nos jours dans la région de St-Gingolph.

Qu'un nom s'apostrophe ou se casse, la noblesse véritable repose sur des bases plus solides, et une tradition séculaire et reconnue supplée où manquent des titres officiels. Les Derivaz, eux, peuvent invoquer à leur actif, en même temps qu'à leur décharge, le diplôme de comte octroyé en 1823 au grand-baillif Charles-Emmanuel par le Roi de Sardaigne.

Revenons à Etienne de Rivaz et à sa femme Anne-Marie Cayen.

Ces nobles époux eurent trois enfants : une fille, Françoise, née en 1706, et mariée à Noël Joudon, notaire à Evian, et deux fils : Pierre-Joseph, né en 1711, auteur de la branche aînée de la famille, et Charles-Joseph, né en 1713, auteur de la branche cadette.

C'est une curieuse et attachante figure que celle de ce Pierre-Joseph de Rivaz, et il mérite d'autant plus notre attention qu'il est le père du chanoine Anne-Joseph. « *Il était destiné*, nous dit dans sa préface l'éditeur des « *Eclaircissements sur le martyre de la Légion thébéenne* », — ouvrage dont il sera question tout à l'heure, — *Il était destiné*, par sa naissance et le vœu de sa famille, à remplir dans sa Patrie une charge de magistrature, dont il fut en effet revêtu dès l'âge de vingt ans, son père s'en étant démis en sa faveur. Mais le génie du jeune Rivaz, tourmenté par un désir insatiable de savoir et avide de toutes les connaissances utiles, portait trop impatiemment le joug d'un état qui exige un homme d'honneur tout entier. Il rompit donc bientôt ses liens, en se démettant à son tour en faveur de son frère cadet, d'une charge qu'il n'avait acceptée que par obéissance. »

Il y aurait tout un ouvrage à écrire sur les études et les découvertes du savant Pierre-Joseph de Rivaz, mais comme notre temps est fort limité, je me contente de vous renvoyer à deux articles tout récents, parus les 30 avril et 7 mai derniers dans le *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, où, sous la plume d'un certain « Civis », nous sont décrites les carrières variées et fécondes de Pierre-Joseph de Rivaz et de son fils François-Isaac. Un détail, cependant mérite de retenir notre attention par son actualité, — je laisse parler Civis — : « Pierre-Joseph de Rivaz n'oublia pas son pays où il reçut du gouvernement des Sept Dizains, qui lui donnait toute sa confiance, la concession des terrains qui s'étendent en aval de Riddes car il avait donné l'assurance que, par des travaux d'assainissement rationnellement entrepris, il obtiendrait le dessèchement intégral de ces terres qui souffraient d'un excès d'humidité et qu'il pourrait ainsi les récupérer à l'agriculture, tout en combattant l'émigration que l'on déplorait à ce moment-là.

« Ce collecteur que l'on dénomma « canal de Rivaz » était encore nette-

ment visible, il y a peu d'années. Il en reste de multiples vestiges et son tracé avait été reporté sur les originaux des cartes topographiques suisses Dufour et Siegfried...

» Il est intéressant de constater qu'à deux siècles d'intervalle, ce problème dont Rivaz avait entrevu la solution et les bienfaits qui en découleraient, a été repris à nouveau sur les données et les conditions locales, modifiées depuis cette époque par l'endigement et la correction du Rhône. »

Notre savant n'eut qu'un tort, bien involontaire : c'est d'agir à une époque où le déséquilibre budgétaire, et le recours aux subsides fédéraux n'étaient pas encore érigés en principes de gouvernement !

D'une curiosité universelle, Pierre-Joseph de Rivaz s'occupa également d'histoire.

On lui doit des travaux sur « L'origine carlovingienne et lorraine de la Maison de Savoie », une « Diplomatie du royaume de Bourgogne », des « Mémoires manuscrits », « Les Eclaircissements sur le martyr de la Légion thébénienne et sur l'époque de la persécution des Gaules, sous Dioclétien et Maximien », le plus connu de ses ouvrages.

Pour autant qu'une lecture superficielle permette de juger cette œuvre, l'on est frappé par l'érudition de son auteur et l'on admire sa critique rigoureuse et profonde.

Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz reconnaît bien volontiers tout ce qu'il doit à son père dans sa formation d'historien : « Sans ces recherches très érudites et critiques, nous dit-il, je n'aurais fait que bégayer moi-même et tromper les autres. » (Chap. 314).

Les vertus de Pierre-Joseph de Rivaz se retrouvent sous des formes diverses chez les trois autres fils, que lui donna sa femme Anne-Marie-Barbe du Fay : Emmanuel, Louis et François-Isaac.

Emmanuel, l'aîné de la famille, se consacra à la carrière des armes. Né en 1745 à Glis, il entra en 1762 au service de France dans le régiment de Courten ; lieutenant en 1771, il obtint en 1784 une commission de capitaine et fut décoré de la croix de St-Louis en 1789. Une notice manuscrite de 1792 sur le Régiment de Courten nous apprend que, parjure à son serment au Roy, il embrassa les idées nouvelles et passa aux troupes de la Révolution. Disons à sa décharge qu'il céda à un entraînement général et que d'autres officiers bas-valaisans, Quartéry, Devantéry, Gard, Odet, etc., l'imitèrent. Il eut le tort cependant de persister dans son erreur, et la Diète valaisanne prononça d'abord son bannissement perpétuel du Valais, et le déclara ensuite inhabile à servir plus longtemps dans le régiment valaisan. Nous le retrouvons en 1793 avec le grade de général de brigade dans l'armée française du général Kellermann qui assiégea Lyon en 1793. Il aurait eu certainement une vie aussi mouvementée que celle de son compatriote Léopold de Nucé, autre officier renégat du régiment de Courten, — dont M. Bertrand, dans les *Petites Annales Valaisannes* de mars 1931, nous a conté la destinée aventureuse, — si un accident de cheval ne l'avait forcé à abandonner la carrière des armes pour entrer

dans l'administration civile, où il devint chef de division au Ministère de l'Intérieur à Paris. Il mourut en 1833 dans la capitale française, où il avait eu à maintes reprises l'occasion de rencontrer son illustre cousin, le grand-baillif Charles-Emmanuel de Rivaz, en missions diplomatiques pour le Valais.

Le deuxième fils de Pierre-Joseph de Rivaz, Louis, se voua aux mathématiques, et passa en Espagne, où il devint professeur à l'école des nobles de Cadix.

M. le R<sup>d</sup> abbé Tamini vous parlera du troisième, Anne-Joseph, le célèbre chanoine-historien.

Quant au cadet, François-Isaac, d'esprit aussi curieux et actif que son père, il eut le temps de mêler les sciences à la politique. Il fut successivement major de Monthey, membre du Directoire exécutif, conseiller d'Etat de la République indépendante du Valais, puis du Département du Simplon, ingénieur en chef du canton, enfin chancelier d'Etat. Sans avoir l'envergure de son collègue au gouvernement et cousin-germain, Charles-Emmanuel de Rivaz, François-Isaac remplit fort honorablement ces diverses fonctions, tout en consacrant ses loisirs à de nombreuses recherches et expériences scientifiques. Ses découvertes sur le moteur à explosion sont particulièrement remarquables.

Ces quatre fils de Pierre-Joseph de Rivaz n'eurent pas de descendants, et la branche aînée de la famille s'est éteinte, il y a cent ans, à la mort du chanoine Anne-Joseph. Les de Rivaz actuels de la ligne patricienne descendent de Charles-Joseph, fils cadet d'Etienne et d'Anne-Marie Cayen.

Sans être aussi doué que son frère aîné, le savant Pierre-Joseph, *Charles-Joseph de Rivaz* conquiert un titre de docteur *utriusque juris* à Chambéry et fut avocat juré au Sénat de Savoie. Châtelain de Saint-Gingolph de 1743 à 1759, il se consacra tout entier au bien-être et au développement de son village natal. Ses ordonnances nous révèlent un homme d'initiative, soucieux du bien public, à qui une ambition déplacée ne fait pas négliger d'humbles tâches. Les circonstances et une mort prématurée ne lui permirent pas de jouer un rôle considérable dans l'histoire valaisanne. Il eut, par contre, le grand mérite de donner le jour à l'un de nos premiers hommes d'Etat valaisans, à Charles-Emmanuel de Rivaz, préfet national, conseiller d'Etat, député au Corps législatif à Paris, aux Diètes cantonale et fédérale, grand-baillif du Valais.

Bien que plusieurs biographies aient été écrites sur Charles-Emmanuel de Rivaz, il reste encore à nos historiens le devoir de lui consacrer un ouvrage plus étendu, plus circonstancié et plus critique, qui éclairerait d'un jour définitif la période mouvementée de notre histoire qui va de 1790 à 1814, des débuts de la Révolution en Valais, jusqu'à la chute de l'Empire.

L'on apprécierait mieux alors les services importants qu'il a rendus à notre petit pays, exposé sans défense aux hordes révolutionnaires d'abord, puis à la volonté arbitraire du tout-puissant empereur Napoléon.

Étant Bas-Valaisan, Charles-Emmanuel de Rivaz avait peu de chance d'arriver, sous la domination des magnifiques seigneurs du Haut, aux charges élevées de la République. La Révolution française, les bouleversements dont elle fut cause, les difficultés qu'elle provoqua, mirent en relief les vertus éminentes de notre futur grand-baillif, et lui permirent de remplir un rôle digne de sa forte personnalité.

« Son action, toute de modération, nous dit son historien Roger de Bons, fut surtout et avant tout, celle de l'homme de bien, du patriote plaçant la chose publique au-dessus de ses intérêts particuliers, et que les offres les plus séduisantes ne réussirent jamais à faire dévier de la voie de l'honneur et du devoir... Il n'était nullement l'homme de la Révolution, mais il fut l'un de ces esprits perspicaces du Bas-Valais, qui, comprenant l'impossibilité de résister aux idées nouvelles, réussirent à en maîtriser la violence, à en atténuer les effets, à faire respecter les personnes et les propriétés, et à empêcher tout ce qui eût été de nature à laisser des ferments de haine et de division entre les deux parties du pays. »

On sait qu'après la proclamation de l'indépendance du Bas-Valais, le Valais fit partie de la République Helvétique de 1798 à 1802, qu'il fut érigé en république indépendante sous le protectorat de la France de 1804 à 1810, qu'il devint département du Simplon, réuni à l'Empire français de 1810 à 1814, année où il fut enfin admis comme canton dans la Confédération suisse restaurée.

Dès 1792, Charles-Emmanuel de Rivaz est sur la brèche, comme secrétaire, puis comme président général des Communautés bas-valaisannes fédérées. Le rattachement du Valais à la République helvétique en 1798 l'élève au rang de préfet national. Il s'y distingue par son tact et son adresse ayant à lutter à la fois contre les menées autoritaires du Directoire helvétique, les ingérences de représentants français, et les réactions du Haut-Valais. Sur ces entre-faites, Bonaparte, par le coup d'État du 19 brumaire 1799, devient consul, et décide, pour la sécurité de ses plans stratégiques, d'annexer le Valais à la France. Le général Turreau est envoyé dans la vallée du Rhône afin de plier le pays aux vues de Bonaparte : il trouve contre lui l'indignation générale, incarnée dans l'énergique figure de son préfet national. Rien n'est plus captivant que de suivre les phases de cette lutte inégale, qui va de décembre 1801 à août 1802, dans laquelle les chefs valaisans ne purent empêcher le détachement du Valais de la Confédération helvétique, mais réussirent cependant à le faire transformer en république indépendante. Dans des « Mémoires » édités en 1890 par ses descendants, Charles-Emmanuel de Rivaz nous a narré les étapes successives de cette joute politique, comment le pays fut molesté et pillé, et les vexations qu'il eut à subir, sa destitution de préfet en janvier 1802 et son remplacement par le déplorable avocat Pittier.

« M. de Rivaz, nous dit l'historien Louis Ribordy, était l'âme de la résistance aux tendances françaises et de l'attachement à la Suisse ; ses archives et pièces diplomatiques furent enlevées de force ; néanmoins, il continua à se

considérer et à agir comme préfet nommé par l'autorité légale, à correspondre avec le Directoire helvétique, par des voies qui trompèrent constamment la vigilance du parti français. (126/7). »

Enfin, en août 1802, le Valais fut déclaré république indépendante sous la triple protection des républiques française, helvétique et cisalpine.

Charles-Emmanuel de Rivaz fit partie du nouveau Conseil d'Etat avec Augustini, nommé grand-baillif, et Stockalper, qui venait de présider la Diète constituante. Il quitta le gouvernement, où il était entré à son corps défendant, en 1804, fut nommé chef des milices, puis en 1806 président du Tribunal suprême. Il s'était ensuite retiré dans la vie privée et menait à St-Maurice une existence paisible, lorsqu'en août 1810, le Conseil d'Etat lui envoya l'ordre de se joindre à la députation valaisanne, appelée à Paris par Napoléon.

Les pourparlers durèrent plusieurs mois : les audiences auprès des ministres du moment, quelques-unes chez l'Empereur, se succédèrent au milieu de repas fastueux, de bals, de réceptions plus ou moins brillantes, de parties de plaisir.

Charles-Emmanuel de Rivaz, considéré par les ministres de Napoléon comme le chef de la députation, bien qu'il eut décliné cet honneur en faveur de l'ancien grand-baillif de Sépibus, se distingua dans les discussions par son attitude ferme et courageuse, mais, comme ses collègues, se laissa griser quelque peu par les fumées impériales et parisiennes. Ces messieurs ne purent empêcher l'annexion du Valais à la France, et ramenèrent dans leurs valises, au lieu d'un décret d'indépendance, des titres de barons et des croix de la Légion d'honneur.

Sous le régime français, Charles-Emmanuel de Rivaz eut l'importante mission de représenter son pays, le nouveau Département français du Simplon, au Corps législatif à Paris.

De 1811 à 1814, il s'y dépensa en faveur de ses compatriotes, défendit avec succès des droits qui leur tenaient à cœur, et réussit maintes fois à les préserver de mesures vexatoires ou oppressives. Un de ses titres de gloire consiste à avoir empêché la suppression de l'Abbaye de St-Maurice, que, dans son décret d'organisation du 26 décembre 1810, Napoléon avait décidé de réunir au St-Bernard et au Simplon.

Si intègre et désintéressé qu'il fût, notre député au Corps législatif céda pourtant à la manie d'anoblissement qui envahit le grand monde impérial, et fit des démarches pour obtenir un titre en bonne et due forme. L'Empereur se trouvant à Dresde, en 1813, acquiesça en juillet de cette année à la nomination de Charles-Emmanuel de Rivaz comme chevalier de l'Empire. Le diplôme qu'il reçut ensuite porte la signature de l'Impératrice Marie-Louise, en sa qualité de régente.

Lorsqu'en 1814, l'Empire français se fut écroulé, le Valais redevint un Etat libre et souverain, et se rattacha à la Confédération suisse.

Charles-Emmanuel de Rivaz fit partie du nouveau Conseil d'Etat, qu'il ne

quitta plus jusqu'à sa mort en 1830. La Diète l'éleva par deux fois, en 1817 et en 1825, à la dignité de grand-baillif du Valais. Elle le nomma également député à la Diète fédérale, et lui confia plusieurs missions importantes dont il s'acquitta avec son adresse habituelle. Il fut entre autres chargé d'aller complimenter à Evian, au nom du Valais et de la Confédération suisse, le roi de Sardaigne, qui visitait sa province de Savoie. Ce monarque eut ainsi l'occasion d'apprécier la distinction, l'autorité et le tact diplomatique du magistrat valaisan, et lui octroya en 1823 le titre de comte, transmissible à toute sa descendance masculine.

Le diplôme royal, daté de Turin le 14 février 1823, est à la fois une confirmation de la noblesse de la famille de Rivaz, et la reconnaissance des qualités remarquables de son illustre représentant.

Quel que soit le cas que l'on fasse, à notre époque, d'un titre de noblesse, qu'on le réproouve par conviction démocratique ou socialiste, ou qu'on affecte de l'ignorer par dépit, il n'en reste pas moins un brevet de noblesse pour une famille ; celui des « de Rivaz » nous confirme en outre leur importance au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'estime générale dont jouissait alors le grand-baillif Charles-Emmanuel.

Le culte des lettres et de l'histoire, autant que sa distinction héréditaire, l'avait doté de cette généreuse philosophie qui rend humble le plus puissant, lui fait respecter les limites de son pouvoir, et l'empêche d'outrepasser ses droits en usant vis-à-vis de subordonnés d'une partialité haineuse et mesquine ou d'une brutalité aveugle et stupide.

Le grand-baillif de Rivaz fut en effet un fin lettré et un historien de race. Il a laissé de nombreux mémoires manuscrits, et a composé cette admirable bibliothèque que ses descendants, dans un beau geste de gratuité, ont déposée dans nos Archives cantonales.

De son mariage avec Marie-Catherine de Nucé, il eut six enfants. Ses deux plus jeunes fils, Gaspard-Benjamin et Charles-Louis, continuèrent la descendance.

Gaspard-Benjamin, né en 1786, embrassa la carrière des armes. Il prit du service en Allemagne, et devint officier dans les Gardes du corps de l'Électeur de Saxe. Grâce à l'influence de son père, il fut attaché ensuite à la maison militaire du maréchal Berthier, devenu prince de Neuchâtel. Sa femme, Louise Joris, fille de François Joris, ancien capitaine dans le Régiment de Courten, lui donna huit filles. Il en mourut hypocondre en avril 1830, quelques mois avant son père, bien qu'il ait réussi à les établir fort honorablement, puisque deux d'entre elles entrèrent au couvent de la Visitation, et que les autres devinrent Mesdames Pierre-Marie Dufour, Adrien de Courten, Charles-Louis de Bons, Meinrad de Werra, Alfred de Werra et Charles-Louis de Torrenté.

Charles-Louis, né en 1796, fils cadet du grand-baillif, se laissa comme son frère, entraîner par la gloire militaire et servit en France, sous la Restaura-

tion, avec le grade de lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment suisse de la Garde royale. Il profita d'un congé pour épouser Elisabeth de Lavallaz, fille du bourgmestre Joseph de Lavallaz, et rapprocha ainsi sa famille de la capitale valaisanne, où il vint s'établir plus tard. La Révolution de juillet 1830 et le licenciement des troupes suisses en France le ramenèrent définitivement en Valais. Il fut chef des milices valaisannes, conseiller d'Etat, député aux Diètes fédérale et cantonale, bourgmestre et préfet de Sion. Ses idées libérales le rapprochèrent du parti revisionniste des frères Barman, et il fut mêlé de très près aux malheureux événements de 1840 et 1844, où il se fit remarquer par son esprit modéré et conciliant. On peut lui reprocher d'y avoir manqué de caractère, encore qu'il soit bien délicat de porter un jugement définitif sur les dix années houleuses qui ont amené la chute du Sonderbund et la Constitution radicale de 1848.

Son fils unique, Charles, lui succéda au gouvernement et fit partie du Conseil d'Etat.

Est-ce son mariage avec une personne apparentée aux familles du Haut-Valais, Mlle Marie de Sépibus, l'atmosphère de la capitale où son père s'était établi, l'évolution des événements, des circonstances nouvelles, le fait est que Charles de Rivaz abandonna les idées libérales de ses aïeux pour se rattacher au parti conservateur qui s'était remis de sa défaite de 1847.

Il mourut en 1879, à 57 ans, une année après son père. Son médaillon inaugure la curieuse, sinon imposante galerie de... photos des présidents du Conseil d'Etat valaisan, qui orne la salle des délibérations de notre autorité exécutive. M. Henri de Torrenté, mort en 1922, fut son successeur au gouvernement.

*Eug. de Courten.*

#### Littérature sommaire :

Archives et papiers de la famille à Sion.

*Almanach généalogique de la Suisse*, tome VI, 1936, article de Rivaz, par Albert Wolff.

*Abbé Chaperon* : Monographie de St-Gingolph, Annecy, 1913.

*J.-B. Bertrand* : Le Valais, Etude sur son développement intellectuel à travers les âges, Sion, 1909.

*Roger de Bons* : Le Comte Charle-Emmanuel de Rivaz, Fribourg, 1883.

*Rilliet de Constant* : Le Valais de 1840 à 1844.

*L. Ribordy* : Documents pour servir à l'histoire contemporaine du Canton du Valais, Sion, 1885.

*K. v. Stockaper* : Aktenmässige Darstellung der Ereignisse im Kanton Wallis seit den fünfzig letzten Jahren, Sitten, 1847.

*Dr Comtesse* : Les Ex-libris valaisans, Lausanne, 1928.

*Grenat* : Histoire moderne du Valais.

NOTE REDACTIONNELLE. — Au risque de passer pour un Géronte, je me permets de compléter la bibliographie de M. de Courten sur trois personnalités de la famille de Rivaz, et cela pour les raisons suivantes : d'abord pour faciliter et diriger les recherches, au cas où l'on serait tenté de donner la nouvelle monographie que l'auteur appelle de ses

vœux, ensuite pour rappeler qu'elles avaient déjà attiré l'attention et l'intérêt de critiques éminents de l'étranger — ce qui flatte notre amour-propre national — et ceux d'historiens suisses et valaisans, plus modestes, dont quelques-uns membres de notre S. H. V. R.

*Supplément à la bibliographie concernant :*

**1. la famille en général :**

*Ch.-L. de Bons* : Généalogie de la famille de Rivaz.

*Abbé Gremaud* : Généalogie manuscrite, à la bibliothèque cantonale de Fribourg.

*J.-E. Dangreville* : Nobiliaire valaisan, (manuscrit à l'Abbaye de St-Maurice).

*P. Bioley* : Généalogie et notes sur la famille, lues à notre séance à St-Gingolph, en 1927.

*Henri de Preux, ing. (= Civis ?)* : Notes sur Pierre-Joseph et Isaac de Rivaz, lues à notre séance à Sion, en 1920, et reproduites en partie dans l'*Almanach du Valais*, 1921.

Article du *Dictionnaire historique et biographique suisse*. (Attinger).

**2. Pierre-Joseph, ingénieur et historien :**

Préface des « Eclaircissements sur l'histoire du martyr de la Légion thébénienne », par son fils *Anne-Marie* (1778). — On ignore généralement que cet ouvrage fut écrit à la demande de l'abbé Claret avec la collaboration du chanoine Hilaire Charles, archiviste du couvent.

*De Haller* : Bibliothèque helvétique.

*Sayous* : Histoire de la littérature française à l'étranger.

*E. Gaullieur, Virgile Rossel, Ph. Godet, etc.*, dans leurs *Histoires littéraires de la Suisse française*.

*Zurlauben* : Tableaux topographiques de la Suisse (exposé très complet de son activité comme mécanicien).

*Année littéraire* (1758).

Mémoires de l'Académie des Sciences (1775).

*Lutz* : Nekrolog denkwürdiger Schweizer aus dem XVIII. Jahrhundert.

*Michaud* : Biographie Universelle.

Nouvelle biographie générale.

Dictionnaire encyclopédique.

Encyclopédie universelle.

**3. Isaac, ingénieur, inventeur et conseiller d'Etat :**

*Professeur Chavannes* : Notes sur la machine à gaz d'Isaac de Rivaz, lues à la Société cantonale des Sciences naturelles, à Lausanne, le 6 septembre 1825, et publiées dans la *Feuille du Canton de Vaud* (1825).

*Max de Diesbach* : Conférence lue à la séance de la Société d'Histoire de la Suisse romande, à Sion, en 1905.

*J.-B. Bertrand* : Un centenaire, Isaac de Rivaz, un précurseur valaisan de l'automobilisme, dans *Confédéré du Valais*, 30 juillet 1928.

**4. Charles-Emmanuel, grand-baillif :**

*Perraud de Thoury* : Biographie de Ch.-E. de Rivaz, dans *Panthéon biographique universel*, 1851.

*Ch.-Emm. de Rivaz* : Mémoires inédits, et en particulier : Mémoires historiques sur l'occupation militaire par le général Turreau, (1890) avec une préface biographique du chanoine Grenat.

*Du même* : Souvenirs de Paris, 1811-1814.

*Abbés P. Kämpfen et D. Imesch* : Die Kämpfe der Oberwalliser, 1789-1799 (respectivement 1868 et 1899).

*J.-B. Bertrand* : Centenaire de la mort du Grand-Baillif de Rivaz, 19 août 1830, dans *Confédéré et Nowvelliste Valaisan*.